



location avec personne qui cautionne pour les locataires qui sont

Par **jadenzo**, le **17/06/2010** à **15:38**

bonjour, voilà, je vis en concubinage avec un homme qui c'est porté caution pour sa fille et son mari .La caution était pour les deux , Mr et Mme, mais en 2008 ils se sont séparés de corps et en juin 2010 le divorce c'est prononcé .Hors en début d'année nous avons été prévenu que l'ex gendre ne payait plus le loyer depuis plusieurs mois,(la fin du bail juin 2010) à ce jour n'a toujours pas rendu les clefs de la maison et n'a pas laissé d'adresse donc mon concubin paie, mais le fait qu'ils sont divorcé quels sont ses droits? quels sont les recours? merci de bien vouloir me répondre

J e ne sais pas si j'ai été clair car j'ai du mal à m'exprimer.

Marie